

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue lundi le 2 juin 2014 à compter de 19h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3;
Mme Christine Schultz, conseillère n°4;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5;
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6. (*Arrivée à 19h10*)

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M^e Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h02, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

rés : 2014-06-147

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

rés : 2014-06-148

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2014

Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 5 mai 2014 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2014-06-149

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU
2 JUIN 2014**

M^e Raffaella Di Stasio dépose et fait la lecture de la liste des comptes payés et à payer au 2 juin 2014. Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de mai 2014 soient acceptés au montant de 19 919,86 \$ et que les comptes à payer en date du 2 juin 2014 soient payés au montant de 192 368,22 \$.

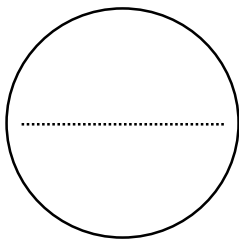
ADOPTÉE

rés : 2014-06-150

**RÈGLEMENT N° 254-1 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS
MUNICIPAUX – ADOPTION**

Attendu que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (c. T-11.001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est déjà régie par un Règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du Conseil, il y a lieu de l'actualiser;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

- Attendu qu' un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 5 mai 2014 par Pierre Boisvert, conseiller;
- Attendu que les dispositions relatives à la procédure d'adoption du présent règlement ont été respectées (*ref : articles 7 à 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux*);
- Attendu que la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;
- Attendu que M. Daniel Lussier, maire, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que le *Règlement 254-1 relatif au traitement des élus municipaux* est et soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

rés : 2014-06-151

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL -
REDDITION DE COMPTE 2013**

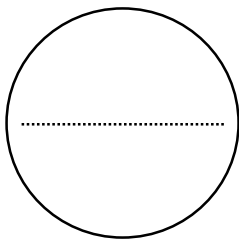
- Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 69 193 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 ;
- Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;
- Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;
- Attendu qu' un vérificateur externe, en l'occurrence Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés S.E.N.C.R.L., présente dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B et un rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2013

La *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (L.R.Q., c. M-22.1) a été modifiée par la [*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*](#) (2002, chapitre 37), afin de permettre au Ministre d'établir, par arrêté



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

ministériel, des indicateurs de gestion et les règles d'implantation de ces indicateurs.

Les indicateurs de gestion développés au cours des dernières années par le milieu municipal, en collaboration avec le Ministère, sont conçus pour supporter la prise de décision dans la gestion municipale. La performance en gestion résulte principalement de la comparaison entre le résultat obtenu et la cible que l'on s'était donnée ou les résultats antérieurs.

M^e Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière, dépose le rapport des indicateurs de gestion 2013 en séance.

Nota : M. Éric Beaudin arrive à 19h10

Rés : 2014-06-152

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

Attendu qu' une demande de prix établies selon différentes exigences a été remise à différentes firmes comptables afin d'établir quelle firme serait mandatée à titre de vérificateur externe pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour l'exercice financier de 2014;

Attendu que les exigences de la municipalité ont trait à l'audition annuelle, aux services-conseils et aux services de support fonctionnel et que chaque exigence est pondérée selon les critères suivants : l'expertise et les références municipales, la variété des services pertinents offerts, l'approche et la flexibilité, la proximité et la disponibilité et le prix;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement de nommer la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour les exercices financiers de 2014, 2015 et 2016, tel que prescrit par l'article 966 du *Code municipal du Québec*, (L.R.Q., c. C-27.1.), et ce, pour un montant ne dépassant pas 17 700 \$/an.

ADOPTÉE

Rés : 2014-06-153

MODIFICATION DE L'HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE ADMINISTRATIF

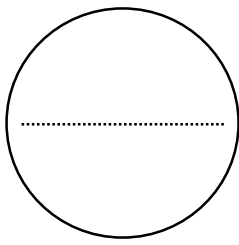
Attendu que la municipalité souhaite que ses citoyens aient davantage accès aux services offerts au comptoir d'accueil du centre administratif;

Attendu que l'horaire d'ouverture du centre administratif actuel ne permet pas à l'ensemble des sherringtonois de bénéficier de ces services;

Attendu qu' il est opportun de prolonger les heures d'ouverture du centre administratif afin qu'il soit ouvert un soir par semaine, soit le jeudi;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement de modifier l'horaire d'ouverture du centre administratif afin qu'il devienne ce qui suit :

Lundi	8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30
Mardi	8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30
Mercredi	8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30
Jeudi	8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 18 h 30



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

ADOPTÉE

Rés : 2014-06-154

**DISTRIBUTION DES RÔLES ET COMITÉS DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement de redistribuer les rôles et comités des élus municipaux selon ce qui suit :

Secteur d'activités	Premier responsable	Deuxième responsable
Finance et économie	Mme Christine Schultz	s/o
Infrastructure	M. Pierre Boisvert	M. Éric Beaudin
Loisirs et vie communautaire	Mme Isabelle Leduc	M. Pierre Boisvert et Mme Louise Lussier
Environnement	Mme Christine Schultz	s/o
Agriculture	M. Éric Beaudin	M. Mauro Lando
Sécurité civile	M. Mauro Lando	s/o
Urbanisme	M. Éric Beaudin	s/o

Nota : M. Daniel Lussier, maire, a une responsabilité dans chacun de ces secteurs d'activités.

ADOPTÉE

Rés : 2014-06-155

**PROJET D'IMPLANTATION DES PLAQUES D'IDENTIFICATION
DES NUMÉROS CIVIQUES**

Attendu que la municipalité a pris part à un appel d'offres regroupé avec quelques municipalité de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'achat et l'installation de bornes 911 facilitant l'accessibilité aux propriétés (*ref : Résolution n° 2013-01-20*);

Attendu qu' à l'issu de ce processus contractuel, le contrat a été octroyé à Les Industrie B.R. Métal inc. selon les considérations du devis;

Attendu que le conseil municipal désire apporter quelque changement au projet initial afin de réduire le nombre de bornes installées au secteur rural seulement (celles prévues initialement pour le secteur urbain deviendront de l'inventaire) et afin de reporter à l'automne la réalisation du projet;

Attendu que Les Industries B.R. Métal inc. n'y voient aucun inconvénient et nous propose une soumission révisée;

En conséquence, il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement :

- de poursuivre le projet tel qu'il a été adopté en 2013, mais en y apportant les modifications susmentionnés;
- d'accepter la soumission révisée n° 1400003772 soumise par Les Industries B.R. Métal inc et de verser l'acompte de 11 500 \$.

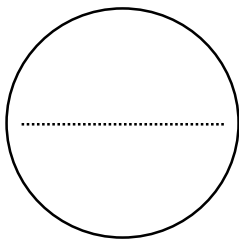
ADOPTÉE

Rés : 2014-06-156

**MOTION DE FÉLICITATION AUX ÉTUDIANTS DE 6^E ANNÉE DE
L'ÉCOLE SAINT-PATRICE**

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement de souligner la graduation des élèves de 6^{ième} année de l'École St-Patrice en leur offrant un don équivalent à une somme ne dépassant pas 100 \$ afin que ces derniers s'en servent pour célébrer.

ADOPTÉE



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE MAI 2014

Durant le mois de mai 2014, les employés des travaux publics de la municipalité ont notamment effectué les travaux de voirie suivants:

- ouverture des parcs et du jeu d'eau;
- scellement de fissures sur le Rang St-Louis et Ste-Mélanie;
- finalisation des réparations de pancartes;
- finalisation du démontage du système refroidissement de la patinoire;
- distribution des arbres;
- préparation des équipements d'été;
- entretien des pelouses;
- démarrage du système de déphosphatation pour la saison à l'usine d'épuration;
- entretien du terrain de balle;
- débiter la coupe d'arbres bord des routes.

Rés : 2014-06-157

**ÉVALUATION DE L'ANCIENNE CASERNE MUNICIPALE –
ADJUDICATION DU MANDAT DE GRÉ À GRÉ POUR DES
SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE**

Attendu que la municipalité travaille actuellement à mettre sur pied un projet agrotouristique situé à l'ancienne caserne municipale;

Attendu que la municipalité est à rassembler les diverses informations établissant la viabilité de son projet;

Attendu qu'il est opportun de faire analyser les données de base du bâtiments incluant les plans d'installations existantes si disponibles, faire faire des relevés du bâtiments, faire étudier les éléments existants pouvant répondre aux besoins de transformation du bâtiment et faire rassembler ces informations dans un rapport duquel des recommandations serait issues;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'adjuger de gré à gré le mandat à WSP Canada Inc. pour les services professionnels d'ingénierie ci-haut décrits, découlant de la réalisation d'un rapport d'analyse visant la mise sur pied d'un projet agrotouristique situé à l'ancienne caserne municipale, pour un montant de 4 900 \$, plus taxes, et ce, tel que décrit dans l'offre de service et puisque le prix correspond à une contrepartie répondant aux demandes de la municipalité.

ADOPTÉE

Rés : 2014-06-158

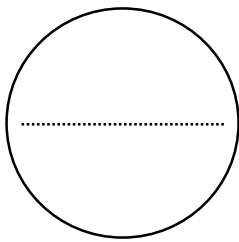
**TRAITEMENT VISANT L'ADOUCCISSEMENT DE L'EAU À LA
SALLE COMMUNAUTAIRE – ADJUDICATION DU MANDAT DE
GRÉ À GRÉ**

Attendu que la dureté de l'eau qui désert la salle communautaire cause des inconvénients au niveau des salles de bain et des jeux d'eau;

Attendu qu'en implantant un système pour adoucir l'eau, la municipalité éliminera ces inconvénients;

Attendu que des demandes de prix ont été effectuées auprès de trois fournisseurs de matériaux pour l'achat et l'installation d'un adoucisseur double grand débit pour la salle communautaire;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'adjuger de gré à gré le mandat à Filtraqua.CA pour l'achat et l'installation d'un adoucisseur double grand débit pour la salle communautaire, pour un montant de 3 947, 71 \$, plus taxes, et ce, puisque le prix est le plus bas et qu'il correspond à une contrepartie répondant aux demandes de la municipalité.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

ADOPTÉE

Rés : 2014-06-159

TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE SECTION DU RANG SAINT-JEAN – ADJUDICATION DU MANDAT DE GRÉ À GRÉ

Attendu qu' il est opportun de réparer une section de pavage instable du Rang Saint-Jean sur une superficie d'environ 240 m² à la hauteur de l'adresse civique 33;

Attendu que ces travaux consiste en l'enlèvement du pavage, l'excavation d'une profondeur de 600 mm, la mise en place de 400 mm de MG-56, la mise en place de 200 mm MG-20, la mise en place de 63 mm de EB-14 PG58-28 et la mise en place de 38 mm de EB-10S;

Attendu que des demandes de prix ont été effectuées auprès de trois fournisseurs pour la réalisation de ces travaux de réparation;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'adjuger de gré à gré le mandat à Sintra inc. pour la réparation de la chaussée d'une section du Rang Saint-Jean ci-haut décrite, pour un montant de 21 014,40 \$, taxes incluses, et ce, puisque le prix est le plus bas et qu'il correspond à une contrepartie répondant aux demandes de la municipalité.

ADOPTÉE

Rés : 2014-06-160

RÉPARATION DES AUVENTS DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE - ADJUDICATION DU MANDAT DE GRÉ À GRÉ

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'adjuger de gré à gré le mandat à Canevas et Toile St-Jean pour :

1. le remplacement de la toile d'auvent du centre communautaire Louis-Georges-Lamoureux et du Local des aînés de Sherrington pour une toile en matériel Vinaguard de 16 oz avec une résistance au froid (-50 °F), traitée pour les rayons UV et ignifuge, pour un montant de 9 800 \$, plus taxes;
2. la réparation de la toile verte extérieure de la bibliothèque pour un montant de 398 \$, plus taxes;

et ce, puisque le prix correspond à une contrepartie répondant aux demandes de la municipalité.

ADOPTÉE

RAPPORT DE L'ÉMISSION DES PERMIS DU MOIS DE MAI 2014

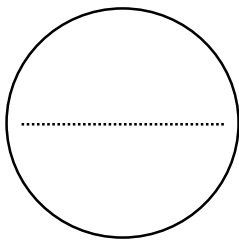
NOUVELLE CONSTRUCTION	1
RÉNOVATION	6
INSTALLATION SEPTIQUE	2
PISCINE	1
PERMIS DE FEU	14

Rés : 2014-06-161

NOMINATION DE M. ÉRIC BEAUDIN À LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement de nommer M. Éric Beaudin à la présidence du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. Pierre Boisvert en raison d'une redistribution des rôles et comités des élus municipaux.

ADOPTÉE



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

**RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE PRÉVENTION
INCENDIE DU MOIS DE MAI 2014**

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

Activités	Nombre d'intervention
Intervention première répondant	15
Entretien d'équipe	4
Inspection et vérification avant départ	5
Accident de véhicule	2
Feu de débris non conforme	1
Formation pompe	4
Alarme incendie	3
Prévention résidentielle	25
Entraide	1

Rés : 2014-06-162

**EMBAUCHE DE MME AMÉLIE LATENDRESSE AU POSTE DE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'embaucher Mme Amélie Latendresse au poste de secrétaire-trésorière adjointe en date du 2 juin 2014 et d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉE

Rés : 2014-06-163

**EMBAUCHE DE MME ANNE-CATHERINE MÉNARD AU POSTE DE
MONITEUR DU CAMP DE JOUR DE SHERRINGTON**

Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'embaucher Mme Anne-Catherine Ménard au poste de monitrice du Camp de jour de Sherrington, du 23 juin 2014 au 22 août 2014, incluant la journée du 16 juin 2014, au salaire minimum et à 30 heures/semaine.

ADOPTÉE

Rés : 2014-06-164

**EMBAUCHE DE MME MARIE-JEANNE BENOÎT AU POSTE DE
MONITEUR DU CAMP DE JOUR DE SHERRINGTON –
OCCASIONNEL SUR APPEL**

Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement d'embaucher Mme Marie-Jeanne Benoît au poste de monitrice du Camp de jour de Sherrington, du 23 juin 2014 au 22 août 2014, incluant la journée du 16 juin 2014, au salaire minimum et selon un horaire ne dépassant pas 30 heures/semaine.

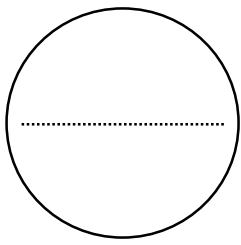
ADOPTÉE

Rés : 2014-06-165

**PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT LE SOUTIEN À LA CRÉATION
D'EMPLOIS EN LOISIR POUR LE MILIEU RURAL**

Attendu que le CLD Jardins-de-Napierville via Profil santé et grâce aux fonds de Québec en Forme offre un soutien à la création d'emplois en loisir pour les municipalités rurales de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

Attendu que le soutien à la création d'emplois vise à encourager et soutenir les municipalités rurales dans l'embauche d'une ressource professionnelle en loisir, afin de stimuler et consolider les



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

- dynamiques sociocommunautaires locales tout en adaptant l'organisation du loisir au contexte de développement rural;
- Attendu que le soutien à la création d'emplois prévoit un soutien professionnel et financier aux regroupements de municipalités rurales de la MRC des Jardins-de-Napierville;
- Attendu que les municipalités parties au présent protocole d'entente désirent partager les services d'une ressource humaine en loisir et pour ce faire conviendront d'une entente de collaboration;
- Attendu que ce protocole d'entente vise à établir les obligations des parties, les modalités de soutien professionnel et financier ainsi que les autres conditions reliées à l'ensemble du projet;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller et résolu unanimement :

- d'accepter le protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, les municipalités de Hemmingford et Sainte-Clotilde et le CLD Jardins-de-Napierville visant le soutien à la création d'emplois en loisir pour le milieu rural et d'autoriser M. Daniel Lussier, maire, et M^e Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit protocole d'entente;
- de nommer M^e Raffaella Di Stasio à titre de membre du comité de gestion prévu à l'entente afin d'y représenter la municipalité.

ADOPTÉE

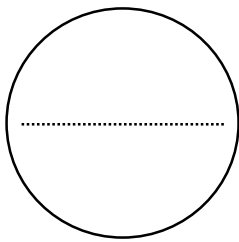
Rés : 2014-06-166

**OPTIMISATION DE L'OFFRE SPORTIVE ET RÉCRÉATIVE
SHERRINGTONOISE**

- Attendu qu'avec le temps, la municipalité a observé une diminution de la pratique sportive sur son territoire. Bien qu'il y ait des infrastructures de loisirs existantes, l'affluence des jeunes et des familles n'est pas optimale. De manière générale, les jeunes jouent moins dehors et leurs activités sédentaires sont à la hausse;
- Attendu que le CLD Jardins-de-Napierville, via le profil santé, peut offrir un levier financier aux municipalités qui souhaitent réaliser un projet visant l'augmentation de la pratique sportive et récréative sur leur territoire;
- Attendu que par son projet d'*Optimisation de l'offre sportive et récréative sherringtonoise*, la municipalité souhaite optimiser l'utilisation des infrastructures existantes (terrains de tennis, terrain de baseball, espaces libres, Centre multi-récréatif, etc.) en permettant aux résidents et non-résidents de louer des équipements sportifs diversifiés à faible coût et selon un horaire variées répondant à leurs besoins;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement de démarrer le projet d'*Optimisation de l'offre sportive et récréative sherringtonoise* et d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière, à déposer une demande d'aide financière au CLD Jardins-de-Napierville, via le profil santé, et à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

**SYSTÈME DE RÉSERVATION DES TERRAINS DE JEUX (TENNIS,
BASEBALL, ETC.) – POINT D'INFORMATION**

M^e Raffaella Di Stasio informe les citoyens présents dans la salle qu'un nouveau système de réservation des terrains de jeu municipaux sera mis en place prochainement. Les informations suivront dans l'Info-municipal de juin.

Rés : 2014-06-167

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA PARTICIPATION
DE M. STÉPHANE BILLETTE, DÉPUTÉ DE HUNTINGDON, AU
GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2014**

Attendu que M. Stéphane Billette, Député de Huntingdon, demande à la municipalité de le soutenir financièrement pour sa participation au Grand Défi Pierre Lavoie 2014;

Attendu que les sommes accumulées seront directement distribuées à nos jeunes de comté;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement de lui donner un don de 100 \$ et ce, tel que le permet le budget des dons.

ADOPTÉE

Rés : 2014-06-168

COMITÉ DE LA ST-JEAN – DEMANDE DE DONS

Attendu que Mme Josiane Lestage, Coordinatrice du Comité de la St-Jean a déposé une demande adressée à la municipalité afin d'obtenir un soutien financier pour l'organisation de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter la demande du Comité de la St-Jean et de leur verser une subvention de 7 500 \$ pour les aider financièrement à organiser la tenue de l'événement dans la municipalité.

ADOPTÉE

**CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉOISE DES
MUNICIPALITÉS**

Ce point est reporté lors d'une séance subséquente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente dans la salle n'a de question à poser aux membres du conseil municipal.

Rés : 2014-06-169

LEVÉE DE LA SÉANCE

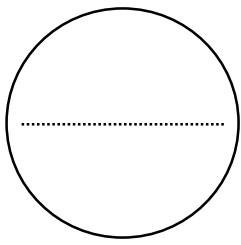
La séance est levée à 19 h 50 sur une proposition de Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier, Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Secrétaire-trésorière

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**



Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 juin 2014.